



CC de La Motte-du-Caire -Turriers (Siren : 200017762)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Motte-du-Caire
Arrondissement	Forcalquier
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	05/12/2008
Date d'effet	31/12/2008

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Jacques LACHAMP

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de pays
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	04250 LA MOTTE-DU-CAIRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	2 838
Densité moyenne	7,41

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
04	Bayons (210400230)	238
04	Châteaufort (210400503)	25
04	Clamensane (210400578)	186
04	Claret (210400586)	264
04	Curbans (210400669)	497
04	Faucon-du-Caire (210400859)	58
04	Gigors (210400933)	60
04	La Motte-du-Caire (210401345)	536
04	Le Caire (210400370)	64
04	Melve (210401188)	116
04	Nibles (210401378)	46
04	Sigoyer (210402079)	104
04	Thèze (210402160)	227
04	Turriers (210402228)	377
04	Valavoire (210402285)	40

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif  <i>Création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) conformément aux dispositions des articles L.2224-8-III, R.2224-19-19-1, R.2224-19-5, R.2224-19-8 et R.2224-19-9 du CGCT, soit : Les opérations de contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes ; Le diagnostic de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes ; Les opérations de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif. Accompagnement des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jugées prioritairement à risque sanitaire ou environnemental et celles nécessitant de gros travaux. Accompagnement; par voie de mandat à la demande du propriétaire, des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement autonomes. Etablissement des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau.</i></p>
<p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés  <i>Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés.</i></p>
<p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés  <i>Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés.</i></p>
Sanitaires et social

## - Aide sociale facultative

*Actions sociale, sport : participation à la mise en œuvre de manifestations et d'actions sociales et sportives d'intérêt communautaire.*

## Développement et aménagement économique

## - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Conduite et réalisation de projets intercommunaux dans les domaines touristique et économique tel la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des futures zones d'activité économique.*

## - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Actions de valorisation de produits du terroir. Mise en place d'opérations de revitalisation et de dynamisation du commerce, de l'artisanat et des services.*

## Développement et aménagement social et culturel

## - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Création, aménagement, entretien et signalisation des sentiers de randonnées ainsi que les actions de promotions spécifiques s'y rapportant, en particulier dans le cadre du plan départemental d'itinéraires pédestres et de randonnées (PDIPR). Création, gestion et administration de toute structure d'accueil collectif ou équipements enfance et jeunesse intercommunaux, à mettre en place sur le territoire (micro-crèche, crèches, halte-garderie, multi-accueil, lieux accueil enfants-parents, Relais d'Assistants Maternelles, Maisons d'Assistants Maternelles...) hormis les centres de loisirs existants, les garderies communales, et les cantines communales.*

## - Activités péri-scolaires

*Activités musicales et informatiques dans les écoles. Elaboration et gestion des contrats signés avec la CAF et/ou la MSA ou tout autre partenaire. Coordination des différentes politiques définies dans le domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Complément aux interventions et offres liées au rythme scolaire. Partenariat, en particulier avec l'association « la Clé des Ages » et l'association « Alpe » pour la mise en œuvre de la politique enfance-jeunesse sur le territoire. Réalisation d'actions et d'animation qui fédèrent les acteurs du territoire communautaire. Mise en œuvre, gestion, animation et coordination des actions intercommunales relatives à l'enfance et à la jeunesse.*

## - Activités culturelles ou socioculturelles

*Participation à la mise en oeuvre de manifestations ludiques et culturelles d'intérêt communautaire. Cinéma de pays.*

## Aménagement de l'espace

## - Transport scolaire

*organisation (organisateur secondaire) du transport des élèves sur le territoire de la communauté de communes en partenariat avec les conseils généraux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ; organisation de transports para-scolaires et péri-scolaire sur le territoire de la communauté de communes ; conventions avec des communes extérieures au périmètre pour l'organisation des transports sur leur territoire : Bellaffaire, Vaumeilh, Valernes, Thèze.*

## - Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Etude et mise en place d'un schéma d'aménagement foncier, en conformité avec les documents d'urbanisme communaux existants ou à venir en vue d'une cohérence entre les politiques communales pour l'utilisation de l'espace. Animation et mise en oeuvre de procédures contractuelles intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire*

## Développement touristique

## - Tourisme

*Promotion touristique. Office intercommunal de tourisme.*

## Logement et habitat

## - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Politique du logement et du cadre de vie ; Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : convention avec la commune de Thèze pour la poursuite de l'opération en cours sur son territoire.*

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

*Plan de développement de l'habitat locatif.*

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*NTIC : système d'information géographique. Etude et développement de projets communautaires dans le développement des technologies de l'information et de la communication. suivi du programme des boucles locales alternatives (BLA).*

- Autres

*Soutien technique et administratif auprès des communes membres. Projets communaux : assistance à l'étude des des avants-projets et plans de financement, recherche de subventions, montage des dossiers et autorisations afférentes. Ces compétences s'exercent dans le cadre de conventions signées entre la communauté de communes et la ou les commune(s) membre(s) intéressée(s) en conformité avec la législation en vigueur, notamment avec la loi n°85-704 du 12/07/85 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (MOP).*

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

*Soutien aux actions de maîtrise d'énergie dans le cadre de schémas départementaux.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
04	SM du massif des Monges (250401023)	SM fermé	24 561

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)